



RESIDENCE ALBA

COMPTE-RENDU RENDEZ VOUS IZI CONFORT

Izi confort : M BRUNET

Citya Descampiaux : Mme LESIEUR, Mme MASSART

Madame LESIEUR rappel en préambule qu'il s'agit d'un contrat collectif signé suite à l'assemblée générale constitutive le 6 décembre 2022 et que le démarrage de ce contrat est assez laborieux.

Monsieur BRUNET indique avoir pris connaissance des nombreux échanges entre le syndic et les services d'IZI CONFORT. Celui-ci indique également ne pas avoir eu connaissance du changement de dénomination de l'adresse de la résidence. Le syndic s'étonne de cette réponse et évoque avec M BRUNET un mail reçu de la part d'Izi confort en date du 4 Mars 2023 avec une adresse située au 4 Rue simone de Beauvoir à Lesquin. (Le tableau avec les coordonnées des résidents comporte bien l'adresse du 4 Rue Simone de Beauvoir). De même nature, le syndic interpelle IZI CONFORT sur la nécessité des coordonnées des occupants s'ils n'ont finalement pas été contacté dans le cadre de la campagne d'entretien. Il est répondu par M BRUNET qu'un bâtiment collectif est programmé sans rendez vous préalable et que les personnes étant absentes ont la possibilité de prendre un autre rendez-vous à une date ultérieure (noté sur l'avis de passage). Un second passage est également planifié en prenant en compte les personnes ayant été absentes.

M BRUNET indique également avoir rencontrés des problèmes RH sur les différentes agences et reconnaît les dysfonctionnements.

Le syndic l'interpelle sur le dossier de l'Appartement 302 avec un délais 3 semaines après le premier appel. Une enquête interne va être faite, tant sur la réponse apportée à la cliente que sur le traitement de la prise de rendez-vous.

Le syndic et M BRUNET conviennent d'un délai de prévenance minimum de 3 semaines entre le dépôt des affichages en boîtes aux lettres et l'intervention. La société IZI CONFORT informe également que les prochains avis seront déposés et non plus envoyés via les services postaux. De même, l'adresse sera reprise correctement. Le syndic rappelle que les accès doivent se faire via un vigik transmis par le syndic (pour les affichages)

M BRUNET confirme également le remboursement des détecteurs de CO².

A ce jour, 20 équipements ont été vérifiés et il reste 9 équipements à vérifier. Les personnes précédemment absentes, se verront proposer un nouveau rendez-vous avec le délai de prévenance vu précédemment. M BRUNET reviendra également vers le syndic avec le nombre exact de conduit 3CEP.